



Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 septembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 septembre 2017

MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION DE TEXTILE ET AUTRES ELEMENTS ETHNOGRAPHIQUES DITE "COLLECTION NASLIN 2004"

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE à Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Isabelle GODEAU à Monique JOHNSON, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOURL à Florent JARRIAULT, Jacqueline LEFEBVRE à Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC à Jacques BILLY, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Michel VEDIE à Jean-François SALANON

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Stéphanie DELGUTTE, Robert GOUSSEAU, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Adrien PROUST, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Fabrice DESCAMPS, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170925-c68-09-2017-DE
Date de télétransmission : 28/09/2017
Date de réception préfecture : 28/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 SEPTEMBRE 2017

MUSEES – PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION DE TEXTILE ET AUTRES ELEMENTS ETHNOGRAPHIQUES DITE "COLLECTION NASLIN 2004"

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du Patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004), de son décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002 et de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au Journal officiel le 12 juin 2004).

En application de l'article L451-2 du code du Patrimoine, il est rappelé que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le récolement décennal des collections des musées d'Agglomération a débuté officiellement en juin 2013.

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété), son inscription à l'inventaire.

Les opérations de récolement sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire que la collectivité devra transmettre au Ministère de la Culture.

Le procès-verbal décrit la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits.

Dans ce cadre, le procès-verbal de récolement de la collection textile et autres éléments ethnographiques dite collection « NASLIN 2004 » – 72 items vus – est présenté au Conseil d'Agglomération. Cette collection a été acquise en 2004 par la Communauté d'Agglomération du Niortais à la famille NASLIN dont l'un des membres, Emile, fut Elu de Saint-Maixent et président du Conseil Général de 1945 à 1955.

Le procès-verbal de récolement est joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider le procès-verbal de récolement de la collection « NASLIN 2004 », collection de textile et autres éléments ethnographiques.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION de textile et autres éléments ethnographiques

collection « Naslin 2004 »

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection de textile et autres éléments ethnographiques dite « Collection Naslin » a été acquise par la Communauté d'Agglomération de Niort le 27 septembre 2004. Cet ensemble provient du fonds de la famille Naslin et particulièrement Émile Naslin (1870-1975), conseiller municipal de Saint-Maixent de 1898 à 1971, élu conseiller général du deuxième canton de Saint-Maixent-l'École en 1901, président du Conseil général de 1945 à 1955.

Statut de la collection

Depuis le transfert de gestion des musées de Niort à la Communauté d'Agglomération de Niort en avril 2001, la totalité de la collection est gérée par cette dernière, devenue depuis le 1^{er} janvier 2014, Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

24.07.2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170925-c68-09-2017-DE
Date de télétransmission : 28/09/2017
Date de réception préfecture : 28/09/2017

Identification/nature/typologie

La collection comporte soixante-douze items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Veste d'homme	004.24.1/004.24.2/004.24.3/004.24.4/004.24.14/004.24.16/004.24.18/004.24.27/004.24.29/004.24.33
Caraco	004.24.9/004.24.21/004.24.26/004.24.30/004.24.32/004.24.43/004.24.45
Corselette à bretelles	004.24.10/004.24.11/004.24.20/004.24.31
Gilet pour homme	004.24.5/004.24.6/004.24.7/004.24.8/004.24.12/004.24.13/004.24.15/004.24.17/004.24.28/004.24.34/004.24.35/004.24.36/004.24.37/004.24.38/004.24.44/004.24.43
Fond de coiffe	004.24.19
Chapeau	004.24.23
Poche (costume)	004.24.24/004.24.25
Mante à pélerine	004.24.22
Redingote	004.24.41
Blouse de paysan	004.24.39/004.24.40/004.24.42
Mante	004.24.47
Jupe	004.24.48
Pantalon	004.24.49/004.24.50
Chaussette	004.24.51/004.24.52/004.24.53/004.24.54/004.24.55/004.24.56/004.24.57/004.24.58/004.24.59/004.24.60/004.24.61/004.24.62/004.24.63/004.24.64
Pièce d'estomac	004.24.65/004.24.66
Casque de coiffe mothaise	004.24.67/004.24.68/004.24.69/004.24.70
Étui pour pierre à aiguiser	004.24.71
Diplôme Société d'Agriculture	004.24.72

Constat d'état

La collection est en bon état.

Localisation

Les numéros 004.24.1 à 004.24.71 sont conservés dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci. Le numéro 004.24.72 est conservé dans la réserve Arts graphiques au même niveau dudit musée.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
24.07.2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170925-c68-09-2017-DE
Date de télétransmission : 28/09/2017
Date de réception préfecture : 28/09/2017

Récolement

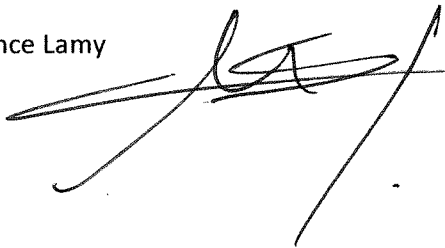
Le récolement a été effectué en deux temps. La partie textile et objet qui comporte soixante-et-onze items numérotés de 004.24.1 à 004.24.71 a été réalisée en 2015 en procédant à la vérification des soixante-et-onze dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les soixante-et-onze items sont enregistrés. La partie Arts graphiques qui concerne le numéro 004.24.72 a été réalisée en juin 2017 selon les mêmes modalités. Le marquage a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Une photographie numérique a été réalisée pour chaque item et a été ajoutée à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de conservation pour ce qui concerne les numéros 004.24.1 à 004.24.71 et Laurence Lamy, conservateur en chef pour le numéro 004.24.72.

Conclusion

Bilan : soixante-douze items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

24.07.2017

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170925-c68-09-2017-DE
Date de télétransmission : 28/09/2017
Date de réception préfecture : 28/09/2017